



# LYME ACTU

AVRIL - MAI - JUIN 2020

N° 12-13

## ÉDITO

### A NOS GOUVERNANTS : POURRIEZ-VOUS «VRAIMENT» NOUS ECOUTER ?

J'écris ici ce que chacun supposait ou sait depuis longtemps :

- **le domaine de la santé n'est pas soutenu par l'Etat** hexagonal pour la considération envers les français à soigner ;

- **les médecins et tout le personnel soignant** dont l'Etat français aurait depuis longtemps dû écouter les revendications (ex : octroi d'une plus grande enveloppe hospitalière, plus de soignants car il faut accomplir toujours plus, notamment dans le domaine administratif) **sont à bout** et CRIENT en situation de CRISE sanitaire et médicale due cette fois-ci au Covid-19 ;

- **les français accèdent à des soins certains très chers**, 15 000 € mensuels pour certains traitements anticancéreux <sup>(1)</sup> ; qui a passé commande à ce prix là ?... dans quel intérêt ?... au profil de qui ?...

**Pourquoi la colère des soignants et des français ?** Il semble que les gouvernements successifs influencés par « Big pharma », regardent en priorité l'argent qu'il y a à se faire, et nous savons tous que dans ce monde clos de conflits d'intérêts, les lobbies ont le pouvoir.

**Les laboratoires pharmaceutiques ne font jamais grèves...** On a des Monsanto en puissance. Mais quelle action pour la vie des humains ? Est-ce sous-secondaire...! Et je ne décris pas le processus de pensées macabres, qui sont leur nourriture quotidienne (comment faire de l'argent). La preuve : 8 experts sur 10 conseillers actuels du Gouvernement, se sont répartis 450 000 euro en 5 ans financés par les labos (MSD, Roche, Boehringer, Johnson & Johnson, Sanofi, Viiv (filiale de GSK), Abbvie, Teva, Gilead, Pfizer, Novartis, Astrazenecas) <sup>(2)</sup>.

Comme dans d'autres guerres, cela ne gêne pas de sacrifier les yéménites, les ceux-ci, les ceux-là, pourvu qu'on rentre de l'argent en vendant des armes. Tiens, le coronavirus qui fait peur, a fait cesser les armes (lisez cette merveilleuse écriture de la plus belle plume tchadienne, Moustapha Dahled « L'humanité ébranlée et la société effondrée par un petit machin » <sup>(3)</sup>).

**Nos décideurs n'ont-ils pas les moyens en temps pour réfléchir...** Ne le veulent-ils pas ? Ne le savent-ils plus ? Ah ? Ils ne savaient pas diront-ils ?

Sont-ils tellement inter-dépendants, pieds, et poings liés par la grosse machine ravageuse de l'intelligence collective utilisée à mauvais escient ?

**Le cataclysme vient de toujours vouloir avoir raison.** Savons-nous encore nous écouter d'une façon dépassionnée en définissant ensemble l'objectif final de la réflexion ?

La colère, le désespoir, le sentiment d'humiliation de certains médecins de terrain, et de très nombreux soignants, IDE, aide-soignants, se sont rassemblés en pétitions. Un certain nombre de gens ne comprennent plus rien, ne peuvent imaginer que les politiques, ne voulaient pas tant que cela les protéger, ou bien à quel prix, avec quel délai d'attente ! Et que dire alors de la maladie de Lyme chronique qui passe pour une « croyance » car elle ne fait pas de morts visibles ni de façon brutale ?

**Quand cela va-t-il basculer du côté de l'attention véritable à diminuer les souffrances des malades qui nous sont confiés.**

Donc, des voix s'élèvent, sous différentes formes, montrant des cris : pétitions multiples recueillant environ des centaines de milliers de signatures chacune, textes, interviews, pour faire bouger les lignes.

J'entends des voix autour de moi (des voisins, des amis de partout), qui disent : après, il faudra rendre des comptes et revoir cette politique de santé. Oui, il faudra tout faire pour ne pas / plus assassiner, mais entendre les mea culpa des responsables experts, (c'est trop facile de démissionner / tenter de se faire oublier (Agnès Buzin ... comme beaucoup d'autres)<sup>(4)</sup> qui ont eu une influence néfaste sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 en France. Il faudra tirer les leçons de cette crise pour être plus forts et plus transparents dans les intentions que nous souhaitons du changement de la prise en charge de la santé. On veut pouvoir dire, PLUS JAMAIS CELA, comme cela.

**Lorsque l'argent, faire de l'argent est le but ultime, le Veau d'Or, a gagné le pouvoir** <sup>(5)</sup>. Un grand brasier, pour faire fondre, ces enfermements, et... renâitre des cendres, purifiés dans leur psyché : Voici ce que je leur souhaite à tous ceux qui ont « enfermé » la France dans les cordons de leur bourse.

Les autres, respirent depuis longtemps comme ils peuvent, avec CE QUI EST. Est-ce « pas le choix », qui les aide cependant à grandir chaque jour s'ils ne désespèrent pas ? A ces autres, je souhaite Force, Détermination, mais aussi l'espérance fondée d'être respectés en tant que citoyen, en tant qu'être humain, malade ou non.

Que s'apaisent ces violences que l'on nous fait subir physiquement et/ou psychiquement.

**CONTINUONS NOTRE COMBAT SOLIDAIRE, POUR LES DROITS HUMAINS.**

Tenez bon ! A bientôt,

Dr Clothilde VERON  
Co-Présidente de LSF

(1) <https://www.cancers-chers-medicaments.fr/>

(2) « 118.000 euros de MSD, 116.000 euros de Roche : faut-il s'inquiéter des liens entre labos et conseil scientifique ? »  
Etienne Girard, publié le 03/04/2020 à 18h08 – <https://www.marianne.net/société/118000-euros-de-msd>

(3) Blog : CONGONEW-BRAZAVILLE – 22/03/2020 - <https://www.mediapart.fr>

(4) Agnès Buzin, tout en éléments de langage (mélange des genres et conflit d'intérêts), Yann Didier, Charlie Hebdo  
« Les fossoyeurs de l'hôpital public (Buzin, Salomon, Bachelot, Mattei, Hirsch et les autres... »  
Numéro spécial, 13 Mai 2020 / N° 1451.

(5) Dans la Bible, le « Veau d'Or » est un symbole d'idolâtrie – Dans « La Ribambelle gagne du terrain », Un spéculateur immobilier nommé GROSFILOU est menacé de perdre une affaire. Il se jette à genoux et s'écrie : « Saint Veau d'Or, mon patron, aidez-moi ! ». Dupuis éditeur, 1962, n° 1247 de Spirou (Première publication).

LYME SANS FRONTIÈRES (LSF) vous a annoncé dans le précédent LYME ACTU n° 10-11 (1<sup>er</sup> trimestre 2020), qu'une **action d'envergure nationale concernant l'errance médicale et son coût exorbitant pour les finances publiques** – tout comme pour les malades eux-mêmes – allait se mettre en place.

Vous comprendrez aisément que le « retard à l'allumage » de cette Campagne trouve sa cause dans la **situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons depuis plusieurs mois**. L'équipe nationale, basée en Alsace, qui a été confinée tout comme vous dans votre très grande majorité, n'a cependant pas chômé. Nous allons donc vous faire parvenir, prochainement, le document vous permettant de rédiger votre témoignage.

Nous savons qu'**écrire son témoignage, peut être salvateur** : sensation du travail justement accompli, sensation de libération intérieure... renaissance de l'espoir ou/et contribution pour l'aide du collectif. **D'avance merci d'oser l'écrire, car votre témoignage servira la cause du Lyme chronique** et vous aidera en vous même ; vous aurez, encore une fois, fait ce qui était en votre pouvoir. **OUI, D'AVANCE MERCI À VOUS.**

Dr C.V.

---

### CE N° 12-13 DE LYME ACTU comprend un « Hors série » et deux « Suppléments »

Le **Hors série « LA BORRELIOSÉ DE LYME : s'informer c'est l'éviter »** rappelle les mesures de prévention à adopter et la conduite à tenir en cas de morsure de tique.

Il s'agit d'un nouvel « outil » de prévention constitué à partir de deux anciennes plaquettes éditées il y a plusieurs années. Toutes les données ont été actualisées.

Ce document se trouvera sur le site Web de LSF pour vous permettre de le télécharger afin d'en assurer la plus large diffusion possible, notamment auprès des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions, etc.) et élus (maires, présidents d'intercommunalités, de conseils départementaux, de régions, députés - y compris européens - sénateurs, etc.).

Les biologistes de l'*Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)* ont récemment amélioré l'outil informatique permettant aux citoyens de participer à la recherche sur les tiques. « *Citique* » devient « *Signalement Tique* ». Nous vous invitons à télécharger l'application en vous rendant sur <https://www.citique.fr/signalement-tique/>

Le **Supplément n° 1 « COVID-19 & LYME - Parallèle entre deux pandémies »** est publié dans le cadre d'une toute nouvelle « *Tribune Libre* ». Nous vous invitons vivement à nous faire part de ce que vous inspire cette comparaison, à priori osée, car nous envisageons de publier dans une autre rubrique à venir, dénommée « *Le Courrier des Lecteurs* », toute contribution permettant de compléter de façon constructive ce point de vue ainsi que les éventuelles omissions ou erreurs qui pourraient s'y trouver. **A la suite de la Tribune libre, vous trouverez, en page 4, un Communiqué de nos amis de CHRONILYME, Bertrand PASQUET et Christèle DUMAS-GONNET** qui réalisent un travail titanesque, notamment en direction d'élus de la République, particulièrement auprès de députés et sénateurs. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet dans un prochain n°.

Le **Supplément n° 2** traite d'un événement exceptionnel à plus d'un titre puisqu'il s'agit d'un exploit qui sera réalisé dans le cadre du « **GREEN LYME TOUR** » par trois jeunes étudiants sportifs qui vont parcourir 2000 km à vélo – sous la bannière de LSF et celle de la protection de l'environnement –, en traversant 5 pays durant le mois juillet 2020. Le leader de l'équipe, Killian Le Guyader, est l'auteur d'un livre-témoignage « *Lyme, un combat* ». Cette équipe de trois cyclistes a besoin de votre soutien pour mener à bien leur projet qui est aussi le nôtre puisqu'ils vont courir dans le but de participer à la lutte contre Lyme.

Bonne lecture.

**Parce qu'aujourd'hui encore**, dans notre pays, nombre de malades souffrent en silence – certains en chaises roulantes – non diagnostiqués ou mal soignés, voire sans aucun traitement !

**Parce que le plus souvent** leurs familles et entourages sont désemparés et se sentent très isolés.

**Parce qu'il est inacceptable** que dans le pays des droits de l'Homme, des professionnels de santé – qui ouvrent de nouvelles voies pour les diagnostics et les soins – soient victimes d'intimidation et traités en parias ou injustement condamnés.

**LSF demande la levée du déni persistant de la borréliose de Lyme dans sa forme chronique.**

**LSF demande la reconnaissance officielle de la maladie de Lyme dans sa forme tardive** afin que tout malade puisse être diagnostiqué le plus rapidement possible avec des tests sérologiques fiables (\*) ; en évitant ainsi une longue errance médicale, parfois pendant des décennies ; errance diagnostique ou/et thérapeutique très handicapante (pouvant aller jusqu'à la perte totale d'autonomie) et fort onéreuse pour le malade (source de réduction de revenus ou perte totale de ressources) ainsi que pour la *Sécurité Sociale*... alors que les fonds dépensés inutilement pourraient être largement consacrés à la recherche fondamentale comme à la recherche clinique.

**LSF demande la cessation immédiate de toutes formes d'intimidation** et de toutes poursuites engagées à l'encontre des personnels de santé qui viennent en aide aux malades de Lyme et de ses maladies associées.

**Pour toutes ces raisons et par tout moyen légal,**

**- grâce à votre aide précieuse -**

**LSF continuera de se battre sans jamais lâcher prise pour obtenir justice car...**

**« La protection de la vie doit être impérativement au cœur des politiques publiques » !**

(\*) Un test est fiable s'il a une **sensibilité** élevée ; autrement dit, s'il est capable de détecter correctement les personnes infectées. Avec un test *sensible* à 80%, il manquera 20% de malades (« faux négatifs »). Mais il faut également une **spécificité** élevée, à savoir la capacité de détecter correctement ceux qu'on nomme les « non infectés » ; autrement dit, la *spécificité* c'est le critère d'une réponse juste, excluant toute réaction croisée avec d'autres agents pathogènes qui pourraient interférer dans la réponse biologique. S'il est *spécifié* à 70%, il donnera 30% de « faux positifs », qui se penseront immunisés, alors qu'ils risquent d'être réellement infectés.

Or, en France, le test de 1<sup>ère</sup> intention (ELISA) ne serait globalement fiable qu'à 30% env. ; quant au test de confirmation (WESTERN-BLOT à antigènes recombinants beaucoup plus performant) celui-ci serait fiable à 80% env. ; ce dernier test n'est remboursé par la *Sécurité Sociale* que si le premier est « positif » ou « douteux ».

D'où la nécessité de se renseigner pour connaître les laboratoires d'analyse biologique « spécialisés » afin d'obtenir des tests ayant une *sensibilité* et une *spécificité* proche de 100% ; ceci pour sortir le plus vite possible de l'errance diagnostique ; néanmoins, il faut savoir que ces prestations d'analyse ne sont pas remboursées par la *Sécurité sociale* pour ce type de tests... fiables ! Une singularité bien française...

Note : Transmission possible par voie materno-fœtale (prouvée) ou par voie sexuelle (suspicion) ou bien par transfusion sanguine (doute).



Responsable de l'édition de LYME ACTU, de ses Suppléments et Hors séries : Le Comité Collégial de LSF  
Association indépendante d'intérêt général et sans but lucratif œuvrant dans le domaine de la santé  
Objet : Promotion de la recherche et de l'information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme, en particulier des formes sévères, persistantes ou/et tardives, donc chroniques, et de ses co-infections ; et, plus généralement, les infections dites froides ou cachées.

Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg (Volume 92, Folio 136)

Registre de la CNIL : n° 1691459 - Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin

SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

**Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**

Site Web : [www.associationlymesansfrontieres.com](http://www.associationlymesansfrontieres.com) - Courriel : [lsf.lymeactu@gmail.com](mailto:lsf.lymeactu@gmail.com)

© Copyright Lyme Sans Frontières (LSF), 2020, Strasbourg. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés.



Si vous n'êtes pas encore adhérent ou si vous n'avez pas encore renouvelé votre demande d'adhésion au titre de 2020, d'avance merci de bien vouloir compléter la présente Demande puis, nous la retourner en l'accompagnant de votre règlement par **chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de « Association LSF »** à l'adresse ci-contre :

Association LSF  
Adhésion & Don  
23A, rue des Bergers  
67480 ROESCHWOOG

## DEMANDE D'ADHÉSION 2020

à l'Association  
« LYME SANS FRONTIÈRES » LSF

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

J'INDIQUE MES COORDONNÉE  M.  Mme **Déjà Membre**  Non  Oui **Si « Oui » N° Membre :** \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Prénom de naissance \_\_\_\_\_

Prénom usuel \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Tél. 1 \_\_\_\_\_ Tél. 2 \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

**Cotisation annuelle en qualité de Membre Actif** \*(droit de vote délibératif) **AVEC adresse mail** pour l'envoi des documents par voie électronique

Cotisation normale : 20 €

Cotisation pour revenu modeste : 10 €

*Non imposable au titre de l'impôt sur les revenus des personnes physiques*

Je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait des statuts de l'association LSF figurant au verso (envoi postal) ou en annexe (envoi électronique) à la présente demande

**Cotisation annuelle en qualité de Membre Actif** \*(droit de vote délibératif) **SANS adresse mail** pour l'envoi des documents par voie postale / Supplément de 10 € pour participation aux frais d'envoi et de réalisation des documents adressés par voie postale

Cotisation normale : 30 €

Cotisation pour revenu modeste : 20 €

*Non imposable au titre de l'impôt sur les revenus des personnes physiques*

Fait à .....

le .....

**Apposez votre Signature** en la faisant précéder de la **mention « Lu et approuvé »**

\* La cotisation annuelle en qualité de Membre Actif n'est pas déductible de l'impôt sur le revenu.

Vous pouvez également faire un Don à Lyme Sans Frontières : merci de bien vouloir utiliser le formulaire spécifique aux Donateurs.

**Règlement effectué par**  **Chèque bancaire ou postal** (à l'ordre de « Association LSF »)

**Motivation de votre demande ?** Pour les professionnels de santé, merci de bien vouloir préciser l'activité exercée :

**Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de l'association ?**

Internet .....  Conférence / Café Lyme .....

Média .....  Autre .....

**Pour tout renseignement concernant votre demande d'adhésion, veuillez écrire à : [lsf.tresorier@gmail.com](mailto:lsf.tresorier@gmail.com)**





**UN DON DEDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS :** Dès réception de votre don, LSF vous fera parvenir un reçu fiscal dans les meilleurs délais. **66% du montant de votre don à LSF sont déductibles de vos impôts** dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple : un don de **30 € ne vous coûte en réalité que 10,20 €**. D'avance merci de nous retourner le présent Bon de soutien en l'accompagnant de votre règlement par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de « l'Association LSF » à l'adresse ci-contre.

**Association LSF**  
Adhésion & Don  
23A, rue des Bergers  
67480 ROESCHWOOG

## BON DE SOUTIEN 2020

au profit de l'Association  
« **LYME SANS FRONTIÈRES** » (LSF)

Aidez-nous en faisant un don !

**OUI, Je soutiens l'action de LSF**

**JE FAIS UN DON DE :**     **30 € (10,20 €)\***     **50 € (17 €)\***     **75 € (25,50 €)\***     **100 € (34 €)\***     **200 € (68 €)\***     **300 € (102 €)\***  
 **500 € (170 €)\***     **1000 € (340 €)\***     **2000 € (680 €)\***     **3000 € (1020 €)\***     Autre montant :  €

\* Coût réel après déduction fiscale de 66%

Mon don est effectué en qualité de « **Membre bienfaiteur** » de LSF.

- Je joins mon règlement à l'ordre de « l'Association LSF » par chèque bancaire ou postal
- Ou par virement bancaire : IBAN FR76 1027 8018 6700 0205 0510 447 en précisant les références du virement : .....
- J'envoie mon *Bon de Soutien* à l'adresse indiquée ci-dessus

**J'INDIQUE MES COORDONNÉES**     M.     Mme    **Déjà Membre**     Non     Oui    **Si « Oui » N° Membre :** \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_  
 Nom marital \_\_\_\_\_  
 Prénom de naissance \_\_\_\_\_  
 Prénom usuel \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_  
 Adresse postale \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
 Pays \_\_\_\_\_ Tél. 1 \_\_\_\_\_ Tél. 2 \_\_\_\_\_  
 E-mail \_\_\_\_\_

**Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de l'association ?**

- Internet .....
- Conférence / Café Lyme .....
- Média .....
- Autre.....

Fait à .....

le .....

Je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait des statuts de l'association LSF figurant au verso (envoi postal) ou en annexe (envoi électronique) à la présente demande.

**Pour tout renseignement concernant votre Don, veuillez écrire à :**

[lsf.tresorier@gmail.com](mailto:lsf.tresorier@gmail.com)

**Apposez votre Signature** ci-contre en la faisant précéder de la **mention « Lu et approuvé »**

## Extrait des Statuts de l'Association LSF

(Statuts modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire les 12 février 2013, 9 avril 2016 et 7 Septembre 2019)

### Article 1 : Forme – Nom et Siège

**Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée : LYME SANS FRONTIERES, en abrégé : LSF.**

**Cette Association est régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local** maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ainsi que par les présents statuts.

**L'Association est inscrite au Registre des Associations du Tribunal Judiciaire du ressort du siège de l'Association.**

**Le siège de l'Association est fixé à dater du 31 mai 2014 et sur décision du Bureau, 1A, Place des Orphelins, 67000 STRASBOURG ;** il peut être transféré sur simple décision du Bureau National.

### Article 2 : Objet

**LSF est une Association relevant du droit local alsacien-mosellan, exerçant une activité d'intérêt général,** dans le strict intérêt de la santé des personnes comprises dans leur dimension individuelle et/ou collective.

**Elle a pour objet de promouvoir la recherche et l'information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme,** en particulier, les formes sévères, persistantes ou/et tardives, donc chroniques, et de ses co-infections ; et, plus généralement, les infections dites froides ou cachées.

**Pour cela, elle travaille dans le respect des principes d'indépendance et de neutralité, sans discrimination** à raison de l'origine, du sexe, des moeurs, de l'orientation ou identité sexuelle, de l'âge, de la situation de famille ou de grossesse, des caractéristiques génétiques, de l'appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, des opinions politiques, des activités syndicales ou mutualistes ou bien coopératives ou bien encore associatives, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du nom de famille, du lieu de résidence ou en raison de l'état de santé ou de handicap.

**LSF peut adhérer à un ou plusieurs organismes avec ou sans but lucratif,** fédérations ou entités Inter Associatives ou autres, en cohérence avec son objectif défini au second § de cet article 2.

### Article 6 : Les membres

**Peut devenir membre toute personne physique ou morale intéressée par l'objet de l'Association.** Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts.

**L'Association se compose de :**

- **Membres actifs :** Ils participent activement à la vie de l'Association. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes du Bureau National. Ils payent une cotisation.
- **Membres fondateurs :** Ils ont créé l'Association. Ils sont signataires des statuts et ont participé à l'Assemblée Générale Constitutive. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes du Bureau National. Ils payent une cotisation.
- **Membres d'honneur :** Ils ont rendu des services à l'Association. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Bureau National. Ils sont dispensés de cotisation. Ils disposent d'une voix consultative.
- **Membres bienfaiteurs :** Ils apportent un soutien financier à l'Association dont le montant minimum sera fixé annuellement par l'Assemblée générale. Ils disposent d'une voix consultative.

### Article 7 : Procédure d'adhésion

**L'admission des membres est prononcée par le Bureau National ou une délégation de celui-ci.** L'adhésion se fera par Demande d'adhésion. En cas de refus, le Bureau National n'est pas tenu de motiver son refus ; aucun recours ne peut être envisagé devant l'Assemblée Générale Extraordinaire ou Ordinaire.

**Toute adhésion oblige le membre de l'Association à se conformer aux statuts** et au règlement intérieur s'il existe.

« Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données des personnes physiques, vous bénéficiez du droit de vous opposer, à tout moment, au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous bénéficiez également de droits d'accès à vos données et de rectification de celles-ci, d'un droit d'effacement et d'un droit à la portabilité de ces données, d'un droit à la limitation de leur traitement ainsi que du droit de définir des directives sur le sort post mortem, de ces données. « Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à MDAS - LYME SANS FRONTIERES - Délégué à la Protection des Données - 1A, Place des Orphelins, 67000 STRASBOURG. Toute demande devra être accompagnée d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité.

**Association indépendante reconnue d'intérêt général et sans but lucratif œuvrant dans le domaine de la santé**

*Promotion de la recherche et l'Information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme, en particulier, les formes sévères persistantes ou/et tardives, donc chroniques, et de ses co-infections : et plus généralement, les infections dites froides ou cachées*

Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg : Volume 92, Folio 136 - Registre de la CNIL : n° 1691459 - Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin – SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z

**Siège social : Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg - Site Web : [www.associationlymesansfrontieres.com](http://www.associationlymesansfrontieres.com)**